

Amiens, le 10 janvier 2018

Laurent SOMON

Président du Conseil départemental de la Somme

Communiqué de presse

« On a failli tomber dans le panneau »

L'état montre une célérité (c) inversement proportionnelle à rembourser les départements des frais engagés pour le changement des panneaux de ralentissement de vitesse (Fcp) à celle qui la mobilise (vitesse de l'escargot) dans les discussions de compensation des allocations de solidarité (Cas) :

$$c \times Fcp = Ve \times Cas$$

En application du théorème Bercynien qui énonce : faire payer aux collectivités des décisions aux impacts financiers élevés en dépense en communiquant rapidement sur des mesures de remboursement peu coûteuse pour l'état mais pouvant lui rapporter gros . Soit la formule ("théorème à deux balles" dénommé encore "théorème tu laisses" (des plumes!), à ne pas confondre avec le théorème de Thales):

Vitesse de décision x coût de la mesure = vitesse limitée x mesure très coûteuse

Contact presse :

David Rauscent – 06.23..05.58.79